

Index d'égalité femme/homme : une mutuelle attentive à l'égalité des droits de ses collaborateurs, avec un score de 94/100 en 2021

Conformément à la loi « avenir professionnel » de 2018, MCVPAP a calculé et publie son index relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En tant qu'entreprise comptant entre 50 et 249 salariés, vous trouverez nos résultats sur les 4 indicateurs pris en compte :

Index d'égalité professionnelle femme-homme 2021 MCVPAP	points obtenus	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Écart de rémunération (en %)	34	40
2- Ecarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4- Présence de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total des indicateurs calculables	94	100
INDEX MCVPAP (sur 100 points)	94	100